

Le SNUDI-FO défend les conditions de travail des PsyEN EDA !

Le corps des PsyEN a été créé en 2017, création à laquelle la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO se sont opposés. Force est de constater que depuis, les conditions de travail des ex-psychologues scolaires, désormais PsyEN EDA, n'ont cessé de se dégrader contrairement à ce qui était annoncé.

Aujourd'hui encore, de nombreux problèmes se posent : charge de travail, locaux, matériel, relations avec la MDPH, formation... sans parler de l'obligation vaccinale subie par les personnels PsyEN dont certains et certaines sont encore suspendus à l'heure actuelle !

Depuis 2017, le gouvernement ne cesse de dénaturer les missions des PsyEN EDA pour répondre à la destruction organisée des services publics, notamment de soins psychiques (CMP, CMPP, hôpital de jour, etc.). Ce démantèlement induit une demande exponentielle de compensations du handicap auprès de la MDPH : AESH, matériel pédagogique adapté, prise

en charge financière des séances de psychomotricité, d'ergothérapie, d'éducateurs spécialisés en libéral.

Sans remédier aux problèmes qui existaient avant 2017, différents rapports de la cour des comptes incitent le gouvernement à externaliser, à terme, les missions des PsyEN EDA vers les départements, à l'image de ce qui s'est produit pour les PsyEN EDO avec la mise en place dans les régions des DRONISEP. Pour le SNUDI-FO, c'est clair : les PsyEN doivent rester dans l'Education Nationale. Nous nous battons pour cela !

Le SNUDI-FO défendra les revendications propres des PsyEN EDA à propos notamment de leurs conditions de travail, de leur rémunération, de leur santé, des postes en nombre nécessaires (une antenne RASED complète pour 800 élèves), de leur recrutement sous statut à hauteur des besoins, de leur formation. ■

Se mobiliser contre les attaques du gouvernement

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, ont apporté leur soutien plein et total aux mobilisations engagées par les psychologues dans l'Education nationale ces derniers mois, notamment pour le retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 ainsi que l'abandon du projet de loi de création d'un ordre des psychologues.

En effet, la perte d'autonomie dans l'exercice de la profession ainsi que la création des plateformes PCO aboutissent à une paramédicalisation des psychologues. Les psychologues seraient dès lors considérés comme personnels de santé, contraints d'intégrer le parcours de soin, et de répondre aux exigences d'un Ordre quant à leurs pratiques. C'est une remise en cause profonde de la liberté d'orientation théorique et du choix des méthodes et outils.

Aussi, le SNUDI FO refuse la mise en cause des missions et du cadre statutaire d'intervention des PsyEN apportée par les modifications du code de l'Education de la loi du 26 avril 2021.

Le SNUDI FO revendique :

- Le retrait du projet de loi visant la création d'un Ordre des psychologues ;
- Le retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 pour son non-respect de la pluralité des approches psychologiques qui instaure une vision unique de l'évaluation des enfants présentant certains troubles du développement ;
- Le respect des statuts particuliers des psychologues et notamment le respect



Paris le 10 juin 2021

- de la pluralité des méthodes, outils et orientations théoriques des psychologues ;
- Le maintien des Psy EN comme fonctionnaires d'Etat au sein du ministère de l'Education nationale, ainsi que des créations de postes en nombre suffisant. ■

Disparition programmée des RASED

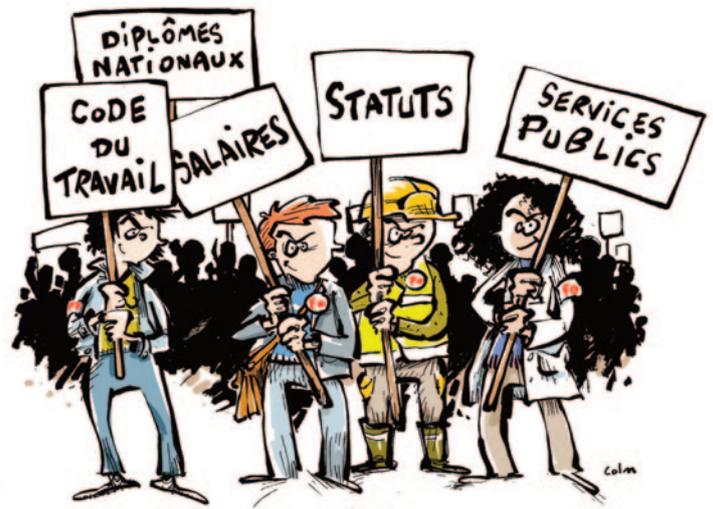
Depuis la circulaire de rentrée de 2019, dans plusieurs départements, les pôles ressources tendent à se substituer de plus en plus au RASED dans la gestion des dossiers et dans les réponses aux demandes d'intervention formulées par les équipes pédagogiques.

Ainsi, à titre d'exemple, dans l'Eure, dès lors qu'une équipe enseignante à l'intention de proposer à une famille de constituer un dossier MDPH, elle doit au préalable solliciter le pôle ressource qui va venir vérifier dans la classe et auprès des enseignants que la demande est pertinente, mais aussi que tout a été mis en place par l'enseignant pour pallier les difficultés rencontrées par l'enfant. Sur la base de quelles compétences ces pôles ressources peuvent-ils émettre cet avis ? Quel est l'intérêt d'un tel contrôle lorsqu'un élève est suivi par le RASED et que l'ensemble de l'équipe éducative (école et famille) s'accorde à dire que la constitution d'un dossier MDPH peut être nécessaire ? Dans d'autres départements, c'est la référence même au RASED qui disparaît dans les circulaires départementales, au profit des « pôles ressources » !

Rappelons que le pôle ressources est piloté par chaque IEN de circonscription. Il peut être amené à regrouper tous les personnels que l'IEN souhaite solliciter et fédérer pour répondre aux demandes d'aides émanant d'un enseignant ou d'une école : outre le RASED qui n'est plus qu'une composante de celui-ci, on y retrouve aussi des conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, animateurs TICE, référents handicap, coordonnateurs PIAL, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, EMAS... Le renforcement des pôles ressources répond directement au rapport IGESR (inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche) sur les RASED en 2021 à propos de l'organisation, du fonctionnement et de l'évaluation des effets des RASED.

Dans le cadre de la politique ministérielle d'accompagnement-PPCR des personnels à tous les niveaux, ce rapport préconise de renforcer les pôles ressources et de modifier les modalités d'intervention des personnels des réseaux en les transformant en conseillers-experts de la difficulté scolaire auprès des enseignants en lieu et place de la prise en charge des élèves...

Le ministre souhaite que l'école devienne son propre recours : chaque enseignant est appelé à gérer toutes les situations de plus en plus ingérables au sein de sa classe. Les RASED, membres du pôle ressources parmi d'autres, sont ainsi réduits à n'être que de simples pourvoyeurs de conseils et protocoles chargés d'accompagner et de former leurs pairs, uniquement via la co-intervention.



De plus en plus, les IEN recourent aux EMAS (Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation) en lieu et place des RASED. Ces EMAS sont constituées de personnels d'établissements médico-sociaux restructurés pour s'adapter à de nouvelles missions de conseils et d'accompagnement des personnels dans les établissements scolaires, sans jamais prendre en charge les élèves ! Leur recours est permis par l'article 25 de la loi « pour une école de la confiance » créant les PIAL qui précise que ceux-ci « constituent des pôles ressources à destination de la communauté éducative ; ils associent à cet effet des professionnels de santé et les gestionnaires des établissements et services médico-sociaux ».

Le SNUDI-FO n'accepte pas cette politique de destruction de l'enseignement spécialisé et de culpabilisation des personnels ! Attaché aux spécificités de fonctionnement des RASED, le SNUDI-FO revendique :

- le maintien de leurs missions auprès des élèves
- le rétablissement de tous les postes supprimés depuis 2007 et la création des postes nécessaires au déploiement de RASED complets (PsyEN, ESADP, ESADR) pour 800 élèves qui est d'autant plus urgent pour les élèves depuis le 1er confinement. ■

Concours 2022 : résultats catastrophiques !

Les résultats du concours 2022 de recrutement des PsyEN du 1er degré, spécialité éducation, développement et apprentissages (EDA), sont catastrophiques : 126 admissibles pour 155 postes à pourvoir, soit un déficit de 29 PsyEN EDA sur le terrain à la rentrée 2023 !

Alors que les personnels et les postes manquent déjà et que le nombre d'élèves à suivre explose, cette baisse de recrutement aura un impact certain sur les conditions de travail des PsyEN EDA et sur la gestion des élèves à besoins particuliers dans les écoles.

Cette baisse du recrutement est à mettre au crédit de la création du statut des PsyEN en 2017, suite à la fusion des corps des psychologues scolaires du 1er et des Copsy du 2nd degré. Ainsi, avant cette fusion en 2017, il fallait avoir une licence en psychologie pour demander à partir en formation DEPS d'un an, pour devenir psychologue scolaire. Or, depuis 2017 et avec la mastérisation, cela n'est plus possible : ce sont essentiellement des étudiants avec un master en psychologie qui passent le concours pour être PsyEN, sans jamais avoir été enseignants par ailleurs.

Pour rappel, le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, s'étaient opposés à la création de ce nouveau corps en 2017 et a été la seule organisation syndicale à voter contre la mastérisation.

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, n'abandonne pas sa revendication de recrutement massif de personnels sous statut de fonctionnaire d'Etat et exige pour cela :

- l'abandon de la mastérisation et de la réforme Blanquer des concours ;
- le retour à un recrutement massif de PsyEN sous statut à partir de Bac+3 avec une formation universitaire (master) financée par l'Education nationale, qui permettra d'exercer en tant que psychologue scolaire. ■



Postes et remplacements

Depuis plusieurs années, et de plus en plus, certain(e)s PsyEN se retrouvent contraints de devoir compenser les manques des secteurs et circonscriptions adjacents aux leurs (postes vacants, congés longue maladie, départ en retraite non remplacés) et ce alors même qu'ils ne peuvent pas faire face à la charge de travail de leur propre secteur. L'absence de recrutement suffisant pour pallier aux départs de nos collègues devient aujourd'hui insupportable.

Il est déjà intenable de « suppléer » à la tâche d'un collègue en congé de maladie pour quelques temps sur la base d'une injonction hiérarchique. Il l'est encore moins de travailler seul(e)s pour toute une circonscription. Or, cette modalité de fonctionnement est en passe de devenir une habitude, en particulier lorsque nos collègues partis en retraite ne sont pas remplacés.

Corvéables à merci ?

Trop souvent, le motif invoqué par la hiérarchie pour soutenir cette modalité de fonctionnement insoutenable est de ne répondre qu'aux urgences. Nous envoyer du soir pour le lendemain éteindre un « incendie » qui couve dans une école traduit un profond mépris pour les personnels et une méconnaissance de nos missions.

Des conditions de travail toujours plus dégradées

La charge de travail ne cesse d'augmenter :

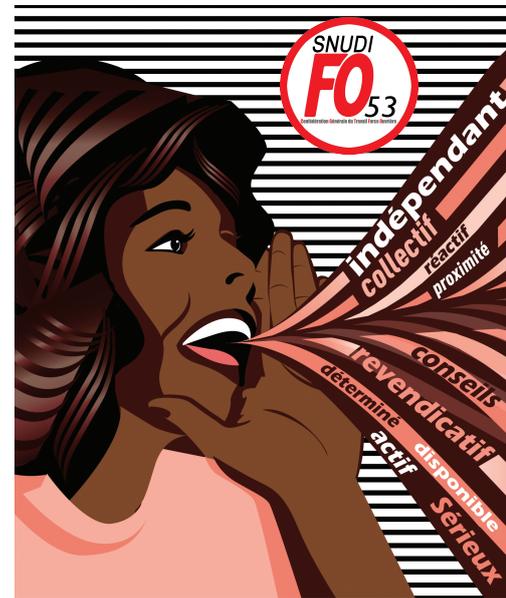
- travail de lien avec les équipes (collègues des autres antennes RASED, enseignants, directeurs d'écoles) et temps de réunion nécessaires (synthèses, REE, ESS, toutes hors temps scolaire) ;
- communication avec les médecins, infirmières scolaires et partenaires extérieurs (CMP, CMPP, SESSAD, orthophonistes, psychomotriciens, etc.) ;
- augmentation exponentielle des demandes d'évaluation psychométrique par les structures de soins (CMP, CMPP, SESSAD), centres TSL, MDPH lorsqu'une orientation est demandée, sou encore des paramédicaux libéraux (orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes...)

- secteurs de plus en plus élargis (à mesure que les postes ne sont pas pourvus, voire supprimés) avec un nombre croissant d'élèves.

Que reste-t-il dans ces conditions du temps et de l'accueil bienveillant que nous devons aux élèves ? Qu'en est-il « du développement d'un environnement favorable au bien-être en milieu scolaire » ? (Circ. n° 2017-079 du 28 avril 2017) lorsque nous-mêmes sommes pris(e)s dans une course sans fin aux bilans, aux ESS, aux EE, aux rendez-vous hors temps scolaires avec des familles démunies ?

Conséquences directes pour les PsyEN : explosion du temps de travail et perte de sens du métier ! Nous revendiquons donc :

- le recrutement impératif des PsyEN EDA, ES-ADP, ES-ADR pour un RASED complet à 800 élèves,
- la titularisation des collègues contractuels qui le souhaitent,
- la réintégration de tous les PsyEN EDA suspendus avec effet rétroactif des pertes subies (salaire, AGS, ...),
- la création de postes de psychologues remplaçants. ■



Matériel & local

Le SNUDI-FO revendique un lieu d'exercice adapté et répondant aux missions spécifiques des PsyEN EDA. Ainsi, il convient de s'assurer que chaque psychologue travaille dans un bureau clairement repéré privilégiant l'identité professionnelle spécifique au psychologue. Il ne peut être un lieu partagé et doit être pensé dans l'école afin de garantir la confidentialité nécessaire à l'enfant et sa famille.

Certains PsyEN ne bénéficient pas d'un bureau adéquat : des bureaux peuvent parfois être non isolés phoniquement (confidentialité et discrétion non respectées) et thermiquement (15° l'hiver avec chauffage) ou trop exigus.

Le SNUDI-FO demande aussi que, pour répondre à la nécessité de travail de coordination avec les professionnels des services médicaux sociaux dans et hors l'éducation Nationale, échanges avec les familles, les enseignants, l'équipe du RASED, les référents Handicap, les MDA et CDOEA..., une ligne téléphonique directe et un ordinateur avec une connexion internet soient mis à disposition de chaque PsyEN EDA.

Au niveau des outils professionnels, le SNUDI FO revendique un budget de fonctionnement annuel à hauteur des besoins de chaque PsyEN EDA. Pour le SNUDI-FO, ce budget doit être assuré par le Rectorat et l'administration dans son ensemble. Il est intolérable que chaque PsyEN doive « quémander » des subventions directement auprès des mairies ou des communautés de communes !

D'ailleurs en Mayenne, suite aux demandes de FO, à 3 reprises la situation des PsyEN a été abordée en CHSCT. Suite à nos interventions, les IEN ont pris contact avec les mairies sur la question des locaux.

Pour en savoir plus sur notre enquête départementale PsyEN et nos interventions en CHSCT départemental, rendez-vous sur notre site : snudifo-53.fr

Contactez le SNUDI-FO 53 afin que nous puissions intervenir si besoin auprès de la DSDEN ou des IEN, qui doivent permettre, pour chaque PsyEN EDA, des conditions matérielles afin d'assurer au mieux leurs missions.

Par ailleurs, le SNUDI-FO revendique la liberté des pratiques pour chaque PsyEN et refuse qu'obligation soit faite d'utiliser un test à l'exclusion d'un autre. ■

Indemnités, frais de déplacement

Le décret du 28 août 2015 a créé les indemnités REP et REP+ pour les personnels exerçant dans les écoles ou établissements REP et REP+. Il a été mis à jour le 4 janvier 2019 en intégrant les PsyEN parmi les bénéficiaires, avec effet rétroactif au 1er septembre 2017.

Le lundi 3 octobre, les représentants du ministre ont annoncé que tous les personnels percevraient désormais l'indemnité REP et l'indemnité REP+, y compris ceux qui en étaient exclus (AED, AESH, CPC, IEN, assistants sociaux). Pour les PsyEN EDA, la situation devrait donc changer pour celles et ceux qui étaient amenés à intervenir dans les écoles REP et REP+ alors qu'ils n'étaient pas rattachés à ces écoles.

Cette annonce du ministre est à mettre au compte de la mobilisation constante des personnels depuis des années. La FNEC FP-FO y a pris toute sa place et a rappelé à de nombreuses reprises lors d'audiences auprès du ministère l'importance de percevoir ces indemnités pour les personnels.

Par ailleurs, comme tous les agents des services publics, les personnels de l'Éducation Nationale voient leur pouvoir d'achat s'effondrer avec l'inflation et la faiblesse de la revalorisation du point d'indice (+ 3,5% cet année après 5 ans de gel).

La FNEC FP-FO va s'appuyer sur l'annonce du 3 octobre pour réaffirmer plus que jamais ses revendications :

- Ouverture sans attendre de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels de l'Éducation Nationale par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022, sans contrepartie !
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à minima au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans ! ■

Signez la pétition de la FNEC FP FO !



Du 1er au 8 décembre, votez FO !

Du 1er au 8 décembre 2022 se dérouleront les élections professionnelles dans la fonction publique. C'est un moment très important qui détermine le poids et les moyens d'action des syndicats de notre fédération pour les 4 ans à venir !

Comment ça marche ?

Chaque agent de la fonction publique va devoir voter plusieurs fois. Le vote se fait en ligne du 1er au 8 décembre 2022. Tous les personnels de l'Éducation nationale voteront pour les élections au comité social d'administration ministériel de l'Éducation Nationale (CSA M) qui servira à mesurer la représentativité au niveau national (et donc le poids de chaque fédération face au ministre) et pour les élections au comité social d'administration (CSA de proximité) de leur académie.

Les PsyEN EDA voteront 4 ou 5 fois

- Concernant les PsyEN EDA, il y a deux possibilités :
- S'ils ont été intégrés ou font partie du corps des PsyEN, ils voteront également pour la commission administrative paritaire académique (CAPA) regroupant les personnels du 2nd degré (certifiés, agrégés, PLP, PEPS, CPE, PsyEN) et la CAPN du 2nd degré. **Donc 4 votes pour les PsyEN : CSA ministériel, CSA académique, CAPA et CAPN.**
 - S'ils sont PE détachés dans le corps des PsyEN, ils voteront aussi à la fois pour la CAPD des PE et instituteurs, pour la CAPA des personnels du 2nd degré et la CAPN du 2nd degré. **Donc 5 votes pour les PE détachés dans le corps des PsyEN : CSA ministériel, CSA académique, CAPD, CAPA et CAPN.**

Voter FO c'est voter pour :

- L'augmentation immédiate des salaires pour tous, sans contrepartie et sous forme indiciaire, à minima au niveau de l'inflation et l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans (soit environ 25% de perte de pouvoir d'achat) !
- Le refus de tout report de l'âge de départ en retraite, de tout allongement de la durée de cotisation et le maintien de tous les régimes existants dont le code des pensions qui nous garantit une retraite calculée sur la base de 75% du traitement des 6 derniers mois !
- L'abandon de toutes les mesures qui entendent détruire l'École publique, liquider notre statut et instaurer un management digne des entreprises privées dans les écoles : évaluations d'école, expérimentation marseillaise, loi Rilhac, accompagnement-PPCR
- L'ouverture de places à hauteur des besoins dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH et l'abandon des PIAL qui diminuent les heures d'accompagnement dues aux élèves !
- Des créations de postes et le recrutement immédiat d'enseignants sous statut. Recrutement de toutes les listes complémentaires, concours exceptionnels à Bac+3 !
- Le respect de nos droits en matière de mutations, de promotions, de temps partiels et l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique qui instaure le règne de l'arbitraire !

Voter et faire voter FO c'est donner les moyens au SNUDI FO et à sa fédération, la FNEC FP FO, de vous défendre. ■

FNEC FP
FO
ELECTIONS 2022
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE FO !